PARTENARIAT MONDIAL pour L'EDUCATION

BOD/2015/10 DOC 02
Retraite du Conseil d'administration
Washington D.C.
14-16 octobre 2015

Note de cadrage de la retraite du Conseil

1. Processus de planification stratégique du GPE – Où en sommes-nous ?

Le Partenariat mondial pour l'éducation (« Partenariat mondial » ou « GPE ») se trouve à une étape cruciale de son évolution. Les nouveaux Objectifs de développement durable invitent à revoir à la hausse les ambitions et le financement de l'éducation au niveau international afin de tirer parti des avancées réalisées dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement et de garantir une éducation de qualité à tous les enfants.

Lors de sa retraite de décembre 2014, le Conseil d'administration a chargé le Secrétariat d'entamer l'élaboration d'un Plan stratégique sur cinq ans (2016-2020). En mai 2015, le Conseil a approuvé une Note conceptuelle et un plan exhaustif devant servir pour des consultations sur le Plan stratégique en dehors du Conseil. Immédiatement après la réunion du Conseil en mai, un Groupe de référence du Conseil – le « Groupe de référence 2 » — a été mis en place pour parachever la Note conceptuelle destinée à des consultations externes. L'une des composantes clés de ces consultations a été l'enquête en ligne qui a permis de recueillir les avis et commentaires de 80 personnes représentant plus de 600 organisations partenaires. Les informations obtenues dans le cadre de ces consultations révèlent une forte adhésion à la vision, à la mission, aux buts, aux objectifs et aux principes du Plan stratégique. En outre, une évaluation indépendante réalisée en septembre 2015 recommande au Conseil de préciser la portée, l'envergure et les leviers internationaux du GPE dans le cadre Plan stratégique. L'évaluation comme les consultations sur le Plan stratégique offrent un large éventail de perspectives s'appuyant sur l'orientation donnée par les décisions du Conseil en décembre 2014 et mai 2015.

Parallèlement aux consultations sur la Note conceptuelle, un Groupe de référence du Conseil — le « Groupe de référence 1 » — a élaboré une feuille de route et formulé une série de recommandations destinées à renforcer la plateforme opérationnelle du GPE, en se référant aux nombreux échanges avec les partenaires et parties prenantes au niveau national et à la comparaison du Partenariat mondial avec des organisations similaires. La feuille de route s'appuie sur les principales recommandations issues de l'Examen organisationnel de décembre 2014 en vue d'améliorer la capacité du Secrétariat à consolider la plateforme opérationnelle et à stimuler l'impact au niveau national.

L'orientation globale qui se dégage à la fois de l'évaluation et des consultations sur le Plan stratégique consiste pour le GPE à reconnaître les enjeux de ce programme d'action mondial en

faveur de l'éducation et à revoir ses ambitions à la hausse de façon à créer de la valeur ajoutée pour ses membres et à démultiplier les efforts collectifs de tous les partenaires. Dans le même temps, cette orientation tient compte de la nécessité pour le GPE de mettre en place les éléments qu'il faut pour concrétiser une vision élargie et des ambitions plus grandes. Ensemble, cette vision élargie et ces plus grandes ambitions, ainsi que les éléments requis pour y parvenir, peuvent être considéré comme fondateur l'orientation du nouveau Plan stratégique sur cinq ans.

2. Ambitions grandissantes du programme d'action mondial pour l'éducation

La Déclaration d'Incheon et la version préliminaire du Cadre d'action Éducation 2030 qui constituent l'aboutissement du Forum mondial sur l'éducation de 2015 ont incité la communauté internationale des acteurs de l'éducation à s'accorder sur l'Objectif de développement durable 4, assorti d'un programme d'action innovant s'inspirant du mouvement en faveur de l'Éducation pour tous. En juillet dernier, l'établissement d'une Commission de haut niveau sur le financement de l'éducation dans le monde a été annoncé durant le Sommet d'Oslo sur l'éducation pour le développement. Cette commission vise à rechercher des moyens plus efficaces, plus responsables et mieux coordonnés de mobiliser des ressources à l'appui du Cadre d'action Éducation 2030 et du programme de développement durable.

Lors de la Conférence sur le financement du développement qui a suivi, le Partenariat mondial a été reconnu comme une plateforme idéale pour répondre à cet important appel à l'action. L'appel lancé par la communauté internationale en faveur d'un GPE renforcé et élargi dans le Programme d'action défini à Addis Abeba constitue un grand pas en avant. Le calendrier de la Commission ouvre une occasion importante et opportune pour le Partenariat mondial pour travailler en parallèle avec la Commission au cours des prochains mois. La Présidente du Conseil du GPE a été nommée l'un des commissaires à la Commission. Le conseil devra définir ce qu'est un niveau d'ambition plus élevé et prendre en compte parallèlement le financement du Partenariat mondial au regard du travail de la Commission sur le financement.

3. Tour d'horizon des principaux sujets à examiner à la retraite du Conseil

À partir des constats de l'évaluation et du résultat des consultations, trois principaux sujets de discussion considérés comme essentiels pour revoir à la hausse les ambitions du Partenariat mondial ont été retenus pour la retraite du Conseil en octobre. La position du Conseil sur ces sujets essentiels éclairera les révisions apportées à la version actuelle de la Note conceptuelle du Plan stratégique, avant les décisions finales du Conseil qui interviendront en décembre. La théorie du changement et le cadre de résultats orienteront les modalités de suivi des buts et objectifs stratégiques du GPE.

a) Définition de la portée et de l'envergure et alignement sur le financement stratégique

L'évaluation et les consultations, ainsi que les nouvelles ambitions intégrées dans les Objectifs de développement durable montrent qu'il est nécessaire de réfléchir plus avant à la vision stratégique et aux ambitions du GPE. L'évaluation note les problèmes rencontrés pour concrétiser les ambitions actuelles sur la base de la reconstitution des ressources de 2014, ainsi que les demandes accrues venant de l'extérieur en faveur d'une vision élargie. Les consultations portent à croire qu'alors que certains membres du Conseil préfèrent maintenir l'accent sur le financement de l'éducation de base, de nombreux partenaires souhaiteraient étendre la portée et l'envergure géographiques et thématiques du Partenariat mondial afin d'orienter également les

financements vers : a) des pays ayant dépassé les critères d'admissibilité du GPE ; b) un cycle complet de scolarité incluant le second niveau du secondaire ; et c) des enfants touchés par les conflits et les crises.

Durant la retraite d'octobre, le Conseil sera invité à examiner la marche à suivre pour la concrétisation d'une vision élargie et d'une ambition financière accrue pour le Partenariat mondial sur la période 2016-2020 du Plan stratégique, en tenant compte des principaux impératifs et contraintes. L'attention se portera essentiellement sur la recherche et la hiérarchisation des principaux éléments à mettre en place pour élargir progressivement la vision du GPE. La plateforme opérationnelle pourra être améliorée en fonction des résultats du processus de planification stratégique et en fonction que le GPE aura accès à des financements additionels.

b) Renforcement de la plateforme opérationnelle

Durant la retraite d'octobre, le Conseil examinera une feuille de route et une série de recommandations présentées par le Groupe de référence 1 en vue de renforcer la plateforme opérationnelle du GPE, en s'appuyant sur les multiples consultations avec les partenaires et parties prenantes au niveau national et sur la comparaison du Partenariat mondial avec des organisations similaires. La feuille de route décrit les rôles et les responsabilités et recommande une série de mesures à prendre pour renforcer la plateforme opérationnelle, aussi bien au niveau des mécanismes de mobilisation que de l'administration des financements.

c) Définition des leviers internationaux et transnationaux

L'évaluation recommande au Conseil de « décider si le Partenariat doit continuer à aspirer à jouer un rôle mondial, au-delà de la mobilisation des ressources et de l'octroi de financements ». Elle suggère en particulier au Conseil de définir le rôle du Partenariat dans la promotion et le financement des biens publics mondiaux, et de décrire comment le Partenariat mondial envisage de mobiliser des connaissances techniques et stratégiques et d'encourager l'échange interne de bonnes pratiques afin de stimuler l'impact du GPE au niveau national. Les consultations menées autour du Plan stratégique indiquent que beaucoup attendent du Partenariat mondial qu'il joue un rôle dans ces domaines.

Durant la retraite d'octobre, les délibérations du Conseil sur ces questions permettront de préciser les ambitions du Partenariat mondial durant les cinq années couvertes par le Plan stratégique.

4. Sujets sur lesquels le Conseil pourrait se prononcer durant la retraite

Après de nouvelles consultations, des projets de décisions seront envoyés au Conseil avant la retraite. Les sujets concernés sont, entre autres :

- révision de la plateforme opérationnelle sur la base des conclusions du Groupe de référence 1 ;
- version préliminaire de la théorie du changement et du cadre de résultats ;
- révisions de la vision, de la mission, des buts et objectifs et des principes du Plan stratégique sur la base de l'évaluation indépendante et des résultats des consultations ;

- clarification de la portée et l'envergure du Partenariat mondial et de l'alignement sur les financements ;
- clarification des leviers internationaux et transnationaux du Partenariat mondial.

Voir l'Annexe pour une liste de documents d'accompagnement pour la retraite du Conseil.

5. Une feuille de route pour le Plan stratégique sur cinq ans

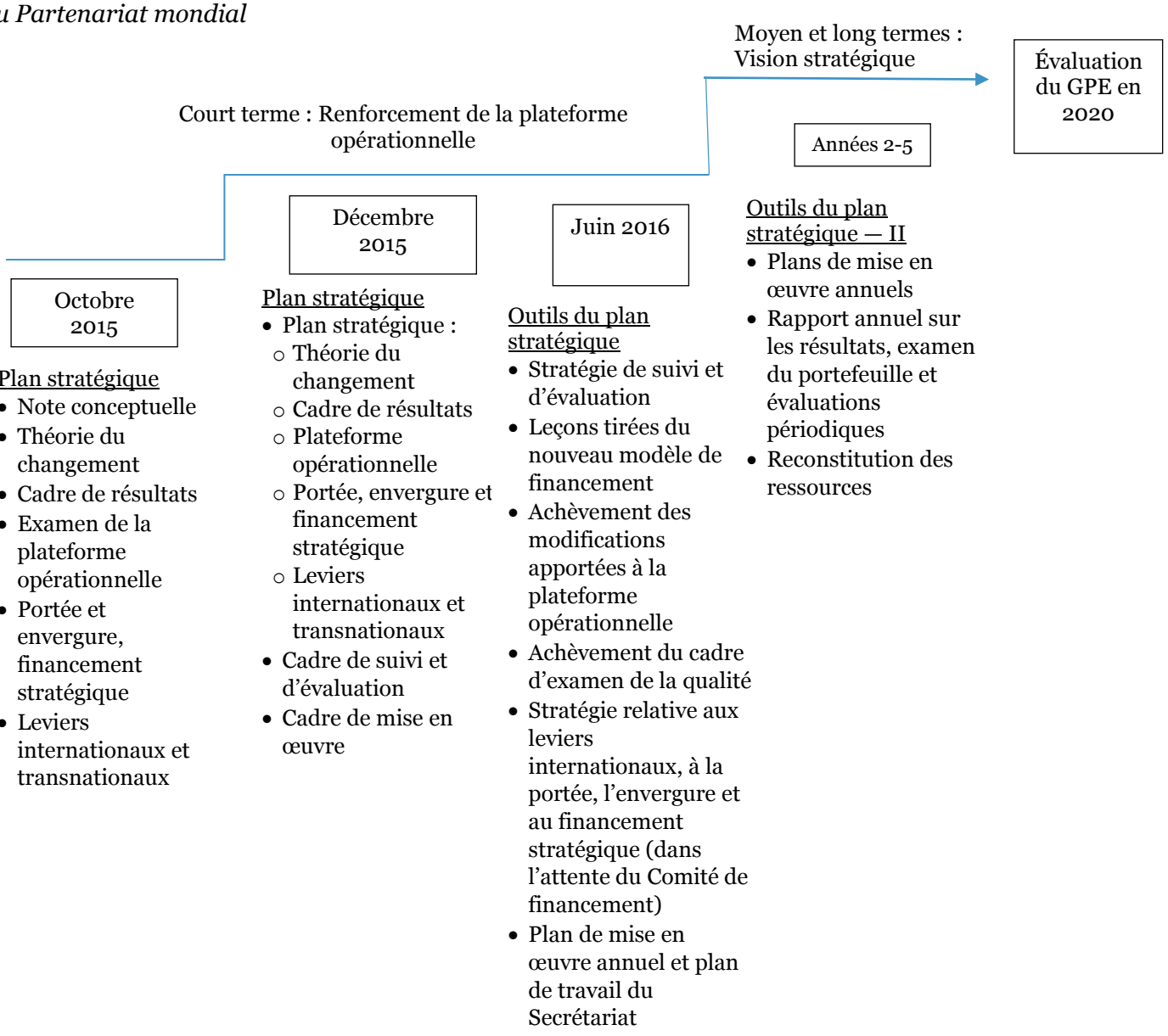
Le Conseil d'administration devra décider de la vision et du niveau d'ambition pour le Partenariat mondial. La Figure 1 ci-dessous tente de décrire la séquence des éléments proposés pour concrétiser cette vision potentielle et les nouvelles ambitions du Partenariat mondial. Cette séquence accorde la priorité d'une part à la formation d'un consensus autour des principaux éléments du Plan stratégique durant la retraite d'octobre, notamment une plateforme opérationnelle renforcée, la version préliminaire de la théorie du changement et du cadre de résultats, et la note conceptuelle du Plan stratégique, et d'autre part à la clarification de la portée, de l'envergure et des leviers internationaux du Partenariat mondial dans le cadre du Plan stratégique.

La mise en œuvre de la feuille de route et des recommandations du Groupe de référence visant à renforcer la plateforme opérationnelle pourrait débuter immédiatement après la retraite d'octobre. Ces réformes et d'autres identifiées par les comités ou les groupes de référence seraient achevées d'ici la réunion du Conseil en juin 2016, jetant ainsi les bases de la réalisation des nouvelles ambitions du GPE.

Lors de la réunion du Conseil en décembre, il est proposé de fusionner ces divers éléments pour en faire le Plan stratégique, qui serait alors accompagné d'un cadre de suivi et d'évaluation et d'un plan de mise en œuvre. Le Conseil serait également invité à examiner des recommandations importantes liées au financement stratégique. Il est enfin proposé que les comités ou les groupes de référence examinent deux documents portant sur les leviers internationaux et transnationaux, ainsi que sur la portée, l'envergure et le financement stratégique, en vue de présenter des recommandations au Conseil pour sa réunion de juin 2016.

Les rapports annuels et les évaluations périodiques devant commencer en décembre 2016 permettraient d'évaluer en continu les progrès accomplis tout au long du cycle stratégique de façon à déterminer si le Partenariat mondial atteint la vision stratégique définie dans son Plan stratégique 2020.

Figure 1 : Feuille de route pour la réalisation de la vision potentielle et des nouvelles ambitions du Partenariat mondial



Annexe : Documents d'accompagnement pour la retraite d'octobre

Le Conseil recevra deux séries de documents d'accompagnement pour la retraite d'octobre et pourra accéder à d'autres documents de référence disponibles sur le Site d'inscription pour la Retraite du Conseil du GPE.

Composante de la retraite	25 septembre Lot de documents n° I	2 octobre Lot de documents n° II
1. Ordre du jour de la retraite	✓	
2. Version préliminaire de la théorie du changement et du cadre de résultats	✓	
3. Rapport sur les consultations autour du Plan stratégique, y compris le rapport des consultants externes sur les résultats de l'enquête en ligne	✓ *Notes de consultation sur la page web du Conseil	
4. Propositions de révisions de la vision, de la mission, des buts, des objectifs et des principes émanant des consultations sur le Plan stratégique	✓	
5. Document et recommandations sur la plateforme opérationnelle	✓	
6. Note de cadrage	✓	
7. Évaluation indépendante (volumes 1 et 2) et réponse de l'équipe de direction		✓ [en cours de traduction]
8. Diaporama : portée, échelle et stratégie de financement		✓
9. Diaporama : leviers internationaux et échanges inter-pays		✓